

Guide d'évaluation des risques



Aide à domicile

Carsat Pays de la Loire

2 place de Bretagne
44 932 Nantes cedex 9

Tél. : 02 51 72 84 08

Fax : 02 72 00 49 47

courriel : documentation.rp@carsat-pl.fr

www.carsat-pl.fr

Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.

Il comprend :

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- la liste des unités de travail les plus fréquentes dans votre activité,*
- un exemple de « grille » d'évaluation pour une unité de travail,*
- quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

Nota : ce guide concerne l'aide et l'accompagnement à domicile hors soins infirmiers.

PRINCIPES

Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).

Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.

Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.

L'évaluation n'est pas une fin en soi

L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.

La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise

Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

L'évaluation des risques est une démarche collective

Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.

L'évaluation n'est pas une démarche éphémère

L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...

Vocabulaire

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

MÉTHODE



Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

Estimer

pour chaque situation dangereuse :

La gravité des dommages potentiels

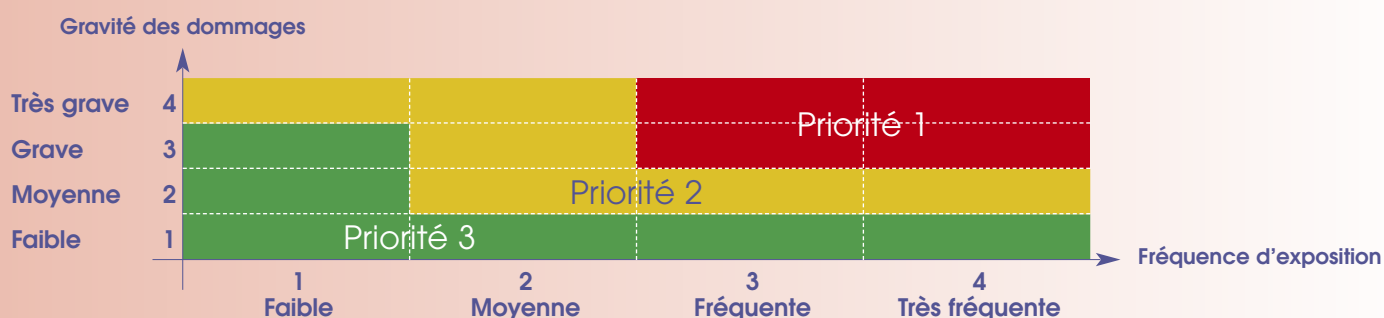
- | | |
|---------------|--|
| 1. Faible | Accident ou maladie sans arrêt de travail |
| 2. Moyenne | Accident ou maladie avec arrêt de travail |
| 3. Grave | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel |

La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- | | |
|-------------------|---|
| 1. Faible | Exposition de l'ordre de une fois par an |
| 2. Moyenne | Exposition de l'ordre de une fois par mois |
| 3. Fréquente | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente |

Hiérarchiser

les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise. À titre d'exemple, une grille d'évaluation renseignée est proposée. Vous pouvez vous inspirer de cet exemple pour rédiger votre document unique.

UNITÉS DE TRAVAIL

ET PRINCIPAUX RISQUES

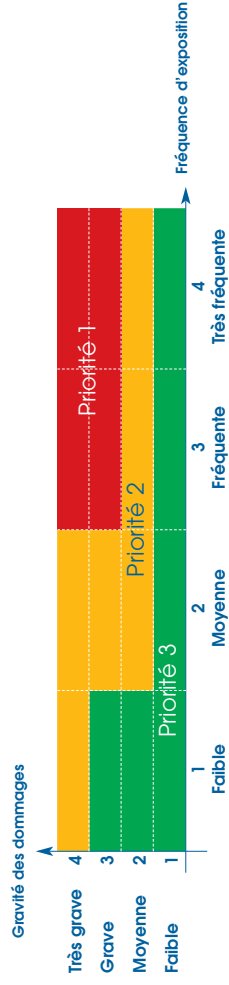
Liste des unités de travail

- 1 *Agents administratifs*
Pour cette unité de travail, vous pouvez consulter le guide tertiaire dans la même collection.
- 2 *Responsables de secteur*
- 3 *Aides à domicile : agents à domicile, employé(e)s à domicile, auxiliaires de vie sociale, technicien(ne)s de l'intervention sociale et familiale*

Liste des principaux risques

| | |
|--|----------------|
| <i>Risque lié à la manutention manuelle</i> | <i>page 6</i> |
| <i>Risque lié à la charge mentale</i> | <i>page 7</i> |
| <i>Risque lié aux gestes répétitifs</i> | <i>page 8</i> |
| <i>Risque biologique</i> | <i>page 8</i> |
| <i>Risque lié aux déplacements sur le lieu d'intervention</i> | <i>page 9</i> |
| <i>Risque routier</i> | <i>page 9</i> |
| <i>Risques domestiques (chimique, électrique, brûlure thermique)</i> | <i>page 10</i> |

GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Aides à domicile

Date :

21/06/05

Rédacteurs :

P. DUPONT et B. DURANT

Nbre de salariés :

40

| Situations dangereuses | Dommages éventuels | Risques | | Niveaux priorité | Mesures de prévention | |
|---|---|---------|-------|------------------|--|---|
| | | Gravité | Fréq. | | existantes | à proposer |
| Les salariés manipulent des personnes âgées dépendantes (environ 15 % des usagers). | Lombalgies, traumatismes dus à une chute. | 3 | 3 | 1 | En cas de besoin, intervention en binôme avec un proche de l'usager. | Formation gestes et postures. Répartition de ces interventions entre les salariés. |



C'est un risque de lésion, et dans certaines conditions de maladie professionnelle, consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures.

dangers et/ou situations dangereuses

Manutention de personnes

- ✗ Toilette quotidienne
- ✗ Transfert du lit vers un fauteuil,...
- ✗ Facteur aggravant : répétition des mouvements (plusieurs interventions dans la journée)

Manutention de charges

- ✗ Courses pour le compte de la personne dépendante
- ✗ Utilisation de matériel domestique lourd ou encombrant (aspirateur,...)
- ✗ Facteur aggravant : répétition des mouvements (plusieurs interventions dans la journée)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Matériel adapté (lit médical à hauteur variable, verticalisateur, douches et sanitaires aménagés,...) et en bon état
- ✓ Formation Gestes et Postures et recyclage régulier des aides à domicile
- ✓ Intervention de l'aide à domicile en binôme : avec un membre de la famille, ou une autre aide à domicile si l'intervention prévue est difficile
- ✓ Information de l'aide à domicile et de l'usager lors de l'établissement du cahier des charges de la prestation

Le RISQUE lié à la charge mentale

C'est un risque de souffrance mentale, induit par un stress intense ou une agression verbale, physique et/ou sexuelle.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Agressions verbales, physiques et/ou sexuelles :
 - par des personnes violentes, psychologiquement perturbées, sous l'emprise de l'alcool,...
 - à l'extérieur du domicile, lors des courses ou des démarches à accomplir pour le compte de la personne aidée
- ✗ Agression par animaux : morsures, griffures
- ✗ Confrontation à la souffrance, à la maladie, à la fin de vie, à des violences familiales
- ✗ Stress induit par la gestion de situations d'urgence (décès d'une personne seule constaté par l'aide à domicile, premiers secours à donner,...)
- ✗ Nécessité de s'adapter rapidement aux habitudes de la personne/de la famille
- ✗ Manque de respect/de considération à l'encontre de l'aide à domicile
- ✗ Situations conflictuelles avec l'usager (non-respect des règles du contrat,...)
- ✗ Nuisances sonores (volume TV élevé, cris,...)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Soutien psychologique assuré par l'employeur (groupes de parole, dépôt de plainte systématique en cas d'agression)
- ✓ Rédaction de procédures et formation spécifique pour gérer les situations conflictuelles ou extraordinaires (information sur le droit de retrait)
- ✓ Organisation du travail : répartir au sein de l'équipe les personnes ou les familles pouvant poser problème
- ✓ Isolement des animaux agressifs
- ✓ Formation à l'accompagnement en fin de vie
- ✓ Rappel par l'employeur à l'usager des conditions du contrat
- ✓ Réduction du volume sonore des appareils (TV, chaîne Hi-Fi,...)

Le RISQUE lié aux gestes répétitifs

C'est un risque de maladie professionnelle lié à des gestes répétés.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Tâches ménagères répétées et prolongées :
 - repassage
 - lavage des vitres
 - nettoyage des sols
- ✗ Facteur aggravant : mauvaises postures, stress chronique

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Matériel adapté et en bon état (table à repasser à hauteur réglable, fer à repasser ergonomique,...)
- ✓ Organisation de la journée pour essayer d'alterner les tâches
- ✓ Formation Gestes et Postures et recyclage régulier des aides à domicile

Le RISQUE biologique

C'est un risque de contamination par agent infectieux (microbien, parasitaire,...).

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Contact physique direct avec les personnes aidées, à l'occasion de soins ou de toilettes
- ✗ Contact avec le linge souillé
- ✗ Contact avec les liquides biologiques (sang, urine,...)
- ✗ Contact avec les animaux domestiques (griffures ou morsures, ...)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Information de l'aide à domicile, dans la mesure du possible, sur la situation sanitaire de la personne ou de la famille : cette situation doit normalement être évaluée en préalable à la conclusion du contrat
- ✓ Lavage systématique des mains en début et en fin d'intervention
- ✓ Port systématique de gants jetables et de blouse
- ✓ Port de masque demi-face jetable si besoin
- ✓ Vaccinations recommandées à jour
- ✓ Mise de l'aide à domicile sous surveillance médicale renforcée (information par le médecin du travail)

Le RISQUE

lié aux déplacements sur le lieu d'intervention

C'est un risque de lésion causée par la glissade, ou la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La lésion peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Sols glissants, inégaux, en mauvais état
- ✗ Présence de tapis
- ✗ Escaliers non munis de rampes
- ✗ Utilisation de tabourets ou d'escabeaux
- ✗ Facteurs aggravants : éclairage insuffisant, contrainte de temps

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Chaussures de travail adaptées (semelles anti-dérapantes)
- ✓ Aménagement des locaux, à voir dès la visite d'évaluation préalable à la conclusion du contrat
- ✓ Information/sensibilisation de la personne aidée ou de la famille

Le RISQUE

routier

C'est un risque de lésion résultant d'un accident de circulation dans le cadre d'une mission pour le compte de l'employeur.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Nombreux déplacements dans la journée :
 - changement fréquent de lieux d'intervention
 - respect des horaires d'intervention et des plannings
- ✗ Mauvais état du véhicule
- ✗ Formation insuffisante du conducteur
- ✗ Conditions météorologiques difficiles/conduite de nuit

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Organisation des déplacements pour optimiser le circuit
- ✓ Contrôle technique régulier des véhicules personnels utilisés
- ✓ Flotte de véhicules de service, régulièrement entretenus
- ✓ Recyclage à la conduite
- ✓ Prise en compte des conditions météorologiques pour l'organisation de la journée

Ce sont les risques induits notamment par la présence de produits chimiques, d'équipements électriques et de matériels de cuisson défectueux.

dangers et/ou situations dangereuses

Exemples

mesures de prévention

- ✗ Présence/stockage/utilisation de produits toxiques, nocifs, irritants, corrosifs, inflammables à usage ménager
- ✗ Fuite de gaz (installation défectueuse)
- ✗ Déconditionnement/reconditionnement de produits dans des emballages inadaptés ou mal étiquetés :
 - confusion possible
 - déversement/fuite/évaporation de produit
 - mélange de produits (réactions chimiques incontrôlées,...)
- ✗ Tabagisme passif

- ✓ Connaître l'étiquetage figurant sur les emballages
- ✓ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- ✓ Conserver les produits dans leur emballage d'origine
- ✓ Stocker les produits dans des conditions appropriées (ventilation, accessibilité limitée)
- ✓ Ne pas mélanger les produits
- ✓ Port de gants et de blouse ; plus généralement éviter tout contact direct avec le produit (équipements ménagers appropriés)
- ✓ Aérer les pièces enfumées par le tabac

- ✗ Utilisation d'appareils électroménagers non-conformes à la réglementation/en mauvais état (défaut d'isolement, fils dénudés,...)
- ✗ Installation domestique défectueuse (prises de courant non protégées ou déboîtées, rallonges,...)

- ✓ Logement aux normes
- ✓ Information/sensibilisation de la famille lors de l'évaluation préalable à la conclusion du contrat
- ✓ Action de l'employeur vers l'utilisateur en cas de signalement par l'aide à domicile de matériel défectueux
- ✓ Consignes de l'employeur interdisant aux salariés l'utilisation de matériel défectueux

- ✗ Brûlures thermiques dues à l'utilisation de :
 - fer à repasser
 - matériel de cuisson (friteuse, plaques électriques, casserole de liquide bouillant...)

- ✓ Action de l'employeur vers l'utilisateur en cas de signalement par l'aide à domicile de matériel défectueux
- ✓ Mise à disposition par l'utilisateur de gants isolants
- ✓ Consignes de l'employeur interdisant aux salariés l'utilisation de matériel défectueux

